

fonds, non pas en se présentant aux guichets, mais en tirant des chèques qu'ils faisaient présenter par d'autres banques à la Chambre de Compensation. De la date où a été ébruitée la démission de M. Bousquet, à celle où la Chambre de Compensation a reçu une demande d'aide de la part de la banque, les différences journalières que la banque a eu à payer aux autres banques ont dépassé, à chaque fois \$100,000 ; si bien que, dans cet intervalle de huit jours environ, le million prêté par la banque de Montréal a été complètement absorbé. Les retraits par chèques ont continué, d'ailleurs, jusqu'à la suspension des paiements et l'on peut dire que, si la banque n'avait eu affaire qu'aux petits déposants, elle s'en fut tirée assez facilement avec l'aide qui lui a été donnée.

Mais du moment où elle a annoncé qu'elle fermait ses guichets pour trois mois, il est un journal, l'*Événement*, pour ne pas le nommer, qui n'a cessé de semer chez les déposants de sa localité la crainte de se voir dépouiller de leurs économies. Est-ce le seul désir de se faire une popularité aux dépens même de ceux qu'il a l'air de tant plaindre, ou bien s'y mêle-t-il une jalousie de clocher ? Nous sommes porté à croire qu'il y a de tout cela dans les motifs du confrère. Toujours est-il que l'*Événement* n'a pas perdu une seule occasion de dire à ses lecteurs que l'argent des déposants était gravement compromis, sinon même complètement perdu. Pour peu que l'*Événement* ait quelque influence auprès du public québécois, il est possible que, après la campagne qu'il a menée, si la banque rouvrirait ses guichets aujourd'hui ou demain, il y aurait une course formidable de déposants réclamant leurs fonds.

Le confrère a-t-il fait cela *motu proprio* ou sous l'inspiration de quelque influence extérieure ? Nous ne voulons pas le savoir ; mais il est certain qu'il l'a fait gratuitement, avant qu'aucun examen impartial de la situation de la banque ait été fait, sur de simples racontars et de simples manœuvres de bourse. Qu'il en porte donc toute la responsabilité.

Nous avons aussi un reproche à adresser à *La Presse*, qui, tout en y mettant beaucoup plus de ménagement, a produit chez ses lecteurs, involontairement, nous en sommes persuadé, l'impression que les fonds des déposants sont en grand danger, et qu'ils ont besoin d'être défendus spécialement. *La Presse* s'en prend

aux banques qui, après avoir aidé la banque du Peuple, ont voulu savoir au juste quand on pourrait les rembourser.

La banque de Montréal a été couverte de ses avances par le transport des comptes de quelques-uns des meilleurs clients de la banque du Peuple ; elle n'a plus rien à voir avec le règlement des affaires de la banque. Mais les autres banques se sont contentées de se faire transporter, en garantie collatérale, des billets de clients escomptés par la banque du Peuple. Elles sont, par conséquent garanties, et si elles ont demandé, d'accord avec la direction de la banque elle-même, que MM. de Martigny et Chipman fussent chargés d'un travail de vérification des comptes, ce n'est que dans l'intérêt des créanciers non garantis, c'est-à-dire des déposants.

Il n'y avait donc pas lieu de jeter ainsi l'alarme parmi les déposants du département d'Épargnes, en particulier, et de rendre presque impossible de la sorte une reprise prochaine des affaires de la banque.

Et l'*Événement* aurait été le seul journal canadien que l'on eût pu accuser de travailler à la ruine de la plus ancienne des banques canadiennes-françaises.

MODES ET NOUVEAUTÉS

INDIENNES DE MAGOG.

MM. D. Morrice & Co., les représentants pour la vente de la fabrique d'indiennes de Magog, ont rédigé un document qu'ils se proposent de faire signer par tous les marchands de gros, dans le but d'obtenir la vente de ces indiennes à un prix uniforme. Ce document est accompagné de la circulaire suivante :

" 1. Nous ne vendrons ces marchandises (indiennes de Magog) qu'après avoir reçu une assurance satisfaisante que les acheteurs ne vendront pas, n'offriront pas en vente, directement ou indirectement, au-dessous des prix réguliers que nous indiquerons de temps à autre.

" 2. Nous vendrons ces marchandises à un prix fixe, et, tous les six mois, le 1er décembre et le 1er juin de chaque année, nous accorderons un escompte sur chaque ligne suivant la liste ci-dessous, à chaque acheteur qui se sera de bonne foi, à notre satisfaction, conformément aux conditions de vente stipulées ; mais toute violation de ces conditions pourra entraîner la perte de l'escompte.

" 3. Les prix sont établis comme suit, à prendre date le 15 septembre

prochain et jusqu'à nouvel avis : Indienne H. 4½c., do No. 1, 6c., do No. 2, 7½c., do No. 3, 8½c., do C. 9½c., do D. 8c., Noir solide, No. 1, 5c., do No. 2, 6c., do No. 3, 8c., do C. 8½c., Indigos P.C. 6c., S.C. 7½c., D.C. 9½c., G.C. 11½c.

" Spécialités : Challies, 4½c., Delainettes, 6c., Cretottes, 7c., Indiennes à robe d'été, (summer suitings) 7½c., Piqués de fantaisie, 8c., Fripés, 10c., Coton à chemises (shirting), 38 p. 10c., Tweeds ladas, 10c., Moleskines imprimées, 12c., doublures de manches, pas de prix fixe.

" Termes : Le crédit accordé à la vente de ces marchandises ne devra pas dépasser quatre mois du 1er avril pour toute marchandise livrée avant cette date, et quatre mois du premier du mois suivant, pour toutes livraisons du 1er avril au 1er juin, ou 4 p.c. d'escompte au comptant à 30 jours avec remboursement de 9 p.c. par année sur tous paiements anticipés. Les conditions de la manufacture restent comme devant."

LA DENTELLE EN FRANCE.

On écrit de Paris :

Quelques-unes des nouvelles formes des collerettes en dentelles sont faites carrées en Berthe, coupées carrément par le haut. Quand la saison sera plus avancée, nous trouverons les mêmes collerettes ou Berthes faites en velours, taillées de manière à être tout à fait unies et très larges, de manière à envelopper le haut des grandes manches ainsi que le buste. L'été promet de nous montrer beaucoup de fichus Marie-Antoinette, les uns en mousseline et dentelle, les autres en gaze, les frills bordés d'une bande de satin. La dernière nouveauté est le fichu en gaze de couleur foncée. Quelquefois il est bleu bluet et se porte avec une robe grise. Tous les manufacturiers sont maintenant dans l'indécision et ne savent pas quel rôle jouera la dentelle dans les prochaines modes. Les nouvelles toilettes qui sont sorties ne portent pas beaucoup de dentelle. Les corsages et les robes sont simples avec des ornements variés : en jais, en rubans pailletés, en dentelle appliquée, en dentelle noire et blanche, mais surtout en mousseline de soie. Il est donc difficile à nos manufacturiers de deviner ce qui sera porté et beaucoup se contentent d'attendre pour voir ce qui sera porté en juillet, la mode devant avoir pris alors une tournure plus décidée. Un grand nombre de formes de cols et collerettes, créées pour la saison, ont déjà disparu, dit le *Dry Goods Economist*. Parmi celles qui restent on en trouve en gros tulle